

# Règlement 2019 Courses et Marche « Les Mulhousiennes » - 21 et 22/09/19

**Organisation** : L'association Les Mulhousiennes, sise 23 rue Jean Mieg à Mulhouse, organise le samedi 21 septembre 2019 des courses mixtes pour enfants de 4 à 15 ans, le dimanche 22 septembre 2019 une course à pied et une marche caritatives réservées aux femmes de 16 ans et plus.

## Epreuves :

### Pour les enfants :

Le challenge Kids est composé de courses non chronométrées sur le stade ou alentour. L'autorisation parentale est signée via le formulaire d'inscription du site. La distance du parcours est déterminée en fonction de l'âge, conforme à la Fédération Française d'Athlétisme.

- 4 à 6 ans (nés entre 2013 et 2015) : 400 m
- 7 à 9 ans (nés entre 2010 et 2012) : 800 m
- 10 à 12 ans (nés entre 2008 et 2009) : 1 km
- 12 à 13 ans (nés entre 2006 et 2007) : 2 km
- 14 à 15 ans (nés entre 2004 et 2005) : 2,4 km

**Inscriptions** : Le nombre total d'inscriptions est limité à 800 participants. L'inscription se fait exclusivement en ligne via notre site [www.lesmulhousiennes.fr](http://www.lesmulhousiennes.fr).

### Pour les femmes :

Le parcours d'environ 5 km dans les rues de Mulhouse est commun à l'ensemble des épreuves (course chronométrée ou non chronométrée et marche). Le départ et l'arrivée se feront au Stade de l'III à Mulhouse. Les horaires de départ seront précisés ultérieurement sur le site Internet.

- Marche : Elle n'est pas chronométrée et ne nécessite pas de certificat médical.
- Course : A l'inscription l'option chronométrage est proposée.
  - Course **avec chronométrage** : le dossard sera équipé d'une puce. Un certificat médical valide sera obligatoirement à déposer sur le site d'inscription ou à défaut au retrait du dossard. Modèle téléchargeable sur les sites [www.lesmulhousiennes.fr](http://www.lesmulhousiennes.fr).
  - Course **sans chronométrage** : Pas de puce sur le dossard. Pas besoin de certificat médical. -> Attention : aucun temps ni classement ne pourra être communiqué.

La participante peut s'inscrire en individuelle ou en équipe à l'un des challenges : entreprise, copines, école, marche ou famille (minimum 2 participantes, pas de maximum).

**Inscriptions** : Le nombre total d'inscriptions est limité à 8 000 participantes. L'inscription se fait exclusivement en ligne via notre site [www.lesmulhousiennes.fr](http://www.lesmulhousiennes.fr).

## Tarifs :

Course enfant : 5 €/enfant. Des surprises sont réservées aux enfants participants au challenge Kids

Course et marche : 12 €/participante + si option chronométrage pour la course 2 €

Un T-shirt officiel de la course 2019 sera offert à toutes les participantes des épreuves du dimanche.

## Retrait des dossards (épreuves du samedi et du dimanche) Au Stade de l'III à Mulhouse

Sous réserve de modification

- le mercredi 18 septembre 2019 de 10h à 18h
- le vendredi 20 septembre 2019 de 12h à 18h
- le samedi 21 septembre 2019 de 10h à 17h
- le dimanche 22 septembre 2019 de 8h à 9h30

Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste. Le retrait du dossard ne sera possible pour les coureuses chronométrées que contre remise d'un certificat médical conforme au modèle disponible sur notre site Internet (non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition) datant de moins d'1 an ou, si licenciée, de la photocopie de la licence sportive émise par la FFA : Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise ou Pass'Running.

**Assurances** : Cette manifestation est couverte par les organisateurs par une police Responsabilité Civile Organisation. Chaque participante doit s'assurer personnellement pour les risques subis ou causés et doit pouvoir justifier d'une assurance Responsabilité Civile la garantissant pour tout accident envers un tiers. Les licenciées bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participantes de s'assurer personnellement. Les blessures, accidents, voire décès, des concurrentes lors de

leur participation à l'épreuve ou lors de leurs entraînements sportifs sont de leur entière responsabilité. La responsabilité des organisateurs ne pourrait être engagée d'aucune manière dans de tels accidents, ni supposée induite par l'utilisation des informations, conseils ou services proposés par les organisateurs ainsi que les ayants droit tels que les partenaires.

**Cession de dossard** : Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

**Annulation** : l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de catastrophe naturelle (intempéries) ou de toutes autres circonstances sans que les concurrentes puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**Remboursement** : tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

**Disqualification** : Un jury est habilité à prononcer « la mise hors course » en cas de non-respect du présent règlement, de comportements non sportifs ou dangereux vis-à-vis de lui-même ou d'autrui ou à la demande de l'équipe médicale de la course lorsque l'état de santé d'un participant est jugé insuffisant pour la poursuite de l'épreuve.

**Assistance médicale** : Une assistance médicale de proximité sera assurée par une équipe de personnes compétentes dans les domaines du secours (médecin, infirmière). Toute coureuse autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

**Remise des prix** : les récompenses seront remises sur le podium le jour même de l'épreuve. Les informations sur la remise des prix du challenge Kids le samedi seront diffusées ultérieurement. Le dimanche, la présence est obligatoire à la remise pour les challenges et le prix du meilleur déguisement.

- les 3 premières coureuses chronométrées au scratch de la course seront récompensées.
- 1 équipe pour chaque challenge sera récompensée par tirage au sort (présence obligatoire au moment du tirage).
- un prix du meilleur déguisement sera également remis après délibération d'un jury.

**CNIL** : conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition de votre part (par mail à : [info@lesmulhousiennes.fr](mailto:info@lesmulhousiennes.fr) en indiquant votre nom, prénom et date de naissance), votre résultat sera publié sur les sites internet de notre association et du site Sporkrono et dans l'Édition Spéciale du journal l'Alsace du 23/09/19.

**Règlement Général sur la Protection des Données** : conformément aux nouvelles obligations du RGPD, nous vous informons que nous conservons les données renseignées dans le formulaire d'inscription le temps nécessaire à la bonne organisation de la course, ainsi que pour la communication des courses à venir. Ces données ne sont communiquées qu'à des fins techniques aux sous-traitants de notre association (impression dossards, envoi des Newsletters...). Aucun traitement commercial ne sera fait en dehors de la communication liée aux événements organisés par notre association.

**Droit à l'image** : tout participant à la course « Les Mulhousiennes » le samedi 21 ou dimanche 22 septembre 2019 autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'événement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**Responsabilité** : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive. En cas de non-respect des recommandations de l'organisateur, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident.

**Acceptation du règlement** : L'inscription vaut acceptation du présent règlement. Toute participante reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification.